

PIE XI ET LA MUSIQUE SACREE

Une revue musicale allemande, lisons-nous dans la revue "Rome", a prétendu que le Saint-Père avait donné l'ordre de créer à l'Ecole supérieure pontificale de musique sacrée de Rome un cours spécial de musique instrumentale ecclésiastique, afin de rendre possible à Rome l'exécution de messes avec accompagnement d'instruments. S. S. Pie XI a fait démentir ce bruit par une lettre que le cardinal Bisleti, protecteur de l'Association italienne de Sainte-Cécile, a adressée le 7 mars 1927 à Mgr Rodolfi, évêque de Vicence et président de l'association. Le Saint-Père, déclare cette lettre, a toujours manifesté sa volonté de voir "observer strictement la réforme de la musique sacrée, en conformité avec la lettre et l'esprit du "Motu proprio" de Pie X (.....) et des documents postérieurs autorisés"; il déplore que "dans quelques régions et pays, on cherche à faire revivre dans les églises des compositions musicales que réprouve la saine critique." Le document précise enfin que cette année, en l'Ecole supérieure de musique, ont été créés plusieurs cours spéciaux: musicologie paléographique (Mgr Casimiri) et historique (M. Dagnino); lectures de partitions instrumentales de musique sacrée (Mgr Refice); direction des choeurs, chant, etc., mais que tout l'enseignement de l'école s'appuie et s'appuiera toujours sur le "Motu proprio" de Pie X.



S. E. LE CARDINAL ROULEAU

S. E. le cardinal Rouleau reçut, dans le salon du Collège canadien, les envoyés du Vatican qui lui apportèrent, à l'issue du Consistoire secret, le "billet" de nomination au cardinalat. Il pria Mgr Gosselin, recteur de l'Université Laval, de lire le billet; puis il exprima ses sentiments. Dans cet acte du Saint-Père, déclara le cardinal, tout l'émouvait et le confondait. Il y voyait une manifestation de la bonté du Pape envers l'Ordre de saint Dominique, dont le Pontife était le glorieux protecteur et qu'il avait comblé des témoignages de sa bienveillance, lors des fêtes de saint Thomas, et récemment encore en appliquant l'indulgence plénière à la récitation du chapelet. Le Pape avait voulu aussi, continua-t-il, honorer la vénérable Eglise de Québec, dont la fécondité apostolique est attestée par tant de diocèses du Nouveau Monde et qui a hérité de son fondateur, Mgr de Laval, une fidélité absolue au Souverain Pontife.

Pour sa part, il était attaché au Pape par toutes les fibres de son être. Sa vie appartenait au Souverain Pontife, et particulièrement au Pape Pie XI. Le cardinal ajouta combien il lui